



Jun 2020	PROTOCOLE	
	Conjonctivite	

Si l'enfant présente une conjonctivite connue et signalée par les parents :

• Nettoyage des yeux avec le médicament prescrit en respectant l'**ordonnance** du médecin traitant, à l'aide de compresses stériles non tissées. S'il n'y a pas d'ordonnance donné par les parents le médicament ne pourra pas être donné. En informer la famille.

Si elle est découverte au cours de sa journée à la crèche:

- ✓ Nettoyage des deux yeux au **sérum physiologique** avec des compresses stériles non tissées. Renouveler l'opération aussi souvent que possible.
- ✓ Informer les parents pour qu'ils consultent leur médecin traitant en l'absence d'améliorations sous 48 heures.

Rappel: Pour les bébés bien utiliser une serviette par transat.

En cas d'épidémie au sein de la crèche, au-delà de 4 enfants atteints ne plus accepter de nouvel enfant qui présente une conjonctivite. (isolement 48 heures)

Le médecin référent

Dr Ghez

La directrice

Pauline Buinoud